

Communications de la Municipalité

Conseil communal du 4 octobre 2021

Réorganisation des dicastères

Suite au décès subit de M. Philippe Vaucher, la Municipalité a procédé à la réattribution des services et délégations dont il avait la charge au sein du dicastère Ressources et cohésion. Le Service des ressources humaines est ainsi momentanément placé sous la responsabilité de Mme Muller Ahtari, celui des finances sous celle de Mme Longchamp et le Service communal de la population sous celle de M. Somsy, qui devient également répondant pour les affaires religieuses, les affaires sociales, la cohésion et l'intégration ainsi que les seniors. Les désignations dans différentes instances extra-communales ont également été rediscutées ou mises en attente. Cette nouvelle organisation est temporaire jusqu'à l'entrée en fonction du ou de la futur-e municipal-e.

Traitement du postulat "Données communales et piratage informatique"

Dans sa séance du 17 mai 2021, le Conseil communal acceptait le postulat demandant à la Municipalité de procéder à une analyse de risque en ce qui concerne sa possible vulnérabilité informatique. Ce postulat sera traité de manière détaillée dans un second temps. Toutefois, une première évaluation de notre infrastructure informatique et de notre organisation a amené la Municipalité à prendre des mesures concrètes et immédiates. La Municipalité a donc appliqué le principe de précaution, et ce dès le début de la législature. Les réflexions actuelles - portant sur les aspects organisationnels, opérationnels et sécuritaires - se poursuivent. Il est acquis qu'en cas d'événement majeur, le Conseil communal en serait informé.

Traitement des postulats "plan climat" et "plan canicule"

Les postulats "Pour un plan climat communal" et "Pour un plan canicule communal" ont été acceptés par le Conseil respectivement le 2 novembre et le 22 juin 2021. Compte tenu de l'imbrication de ces deux objets, auxquels elle accorde la plus grande importance, la Municipalité entend y répondre conjointement. Les réflexions que la Municipalité souhaite mener sur ces thématiques ne nous permettront pas de respecter le délai réglementaire d'une année pour la production du rapport à l'attention du Conseil, ce dont ce dernier voudra bien nous excuser. La Municipalité s'attelle néanmoins dès à présent à la tâche et espère pouvoir revenir devant le Conseil dans le courant du premier semestre de l'année prochaine.

Financement du fonds pour l'efficacité énergétique et le développement durable pour l'année 2022.

À la suite d'un arrêt du Tribunal fédéral, un surplus de CHF 34 millions doit être restitué par les Services industriels de Lausanne (SIL) à leurs clients finaux en approvisionnement de base, répartis sur une période de quatre ans, à savoir de 2022 à 2025. Cela ne concerne pas les clients au bénéfice d'un contrat de marché et consommant plus de 100 MWh/an. Pour les ménages, la baisse moyenne est de 6%, soit 1.2 ct/kWh.

Ainsi, la Municipalité a décidé de fixer à 1.5 cts/kWh la taxe pour *l'encouragement et le développement des énergies renouvelables* pour l'année 2022, soit une augmentation de 0.8 ch/kWh en comparaison avec la situation actuelle. Etant donnée que la ristourne accordé par les SIL est de l'ordre de 1.2 cts/kWh, 0.4 cts/kWh restent au bénéfice des consommateurs. Cette mesure apportera des ressources financières supplémentaires nécessaires à la mise en place de modes de vie compatibles avec les défis environnementaux actuels.

Les consommateurs seront avertis de cette mesure par un courrier de la Municipalité accompagnant leur facture d'électricité.

Bouclément de chantier

Le chantier suivant est terminé et commencera à être amortis fin 2021 :

Préavis 08/2020 - Chemin de Budron C, collecteurs

Mise en conformité des collecteurs communaux

Crédit accordé (HT) CHF 575'000.00

Montant final (HT) CHF 557'507.75

Différence CHF - 17'492.25 (-3.0%)

Adjudications

Les adjudications suivantes ont été faites ces derniers mois :

Préavis 17/2020 - Zone industrielle En Budron

Construction d'un réseau d'éclairage public

Fourniture et pose des candélabres et luminaires

- Adjugés à la Direction des services industriels de Lausanne pour un montant TTC de CHF 198'450.00.

Travaux de génie civil

- Appel d'offres auprès de 4 entreprises.
- Travaux adjugés à Caiani Construction Sàrl pour un montant de TTC de CHF 160'000.00.

Compte 430.3142.61 - Réfection routes

Chemin de Budron C, reconstruction du trottoir

Travaux réalisés par le consortium Roger Barbey SA & Caiani Construction Sàrl pour un montant de CHF 143'583.25

Chemin de Budron C, renouvellement de la couche de roulement

Travaux réalisés par le consortium Roger Barbey SA & Caiani Construction Sàrl pour un montant de CHF 83'133.35

Chemin des Falaises et chemin des Bouleaux, mise en place d'un microenrobé DSK Microsil

Travaux adjugés à Ziegler SA pour un montant de CHF 51'268.30

Route de Coppoz, renouvellement de la couche de roulement et réfections ponctuelles de trottoir

Appel d'offres auprès de trois entreprises

Travaux adjugés à Camandona SA pour un montant de CHF 53'716.45

Chaussées et trottoirs, réfections ponctuelles

Appel d'offres auprès de trois entreprises

Travaux adjugés à Bitto Sàrl pour un montant de CHF 50'990.90



La syndique
Laurence Muller Ahtari

Au nom de la Municipalité



Le secrétaire
Sébastien Varrin

Le Mont-sur-Lausanne, le 27 septembre 2021